



✉ 23, rue Lakanal 34090 Montpellier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

Jeudi 10 décembre 2020

## PRIME REP ET REP+ POUR TOUS LES PERSONNELS, STOP AUX INÉGALITÉS !

Tous les personnels rémunérés par l'État dans les écoles, collèges et établissements publics perçoivent la prime REP/REP+, sauf les AED et les AESH. **Cette injustice est d'autant plus flagrante que les AED et les AESH sont des personnels qui font partie intégrante de la communauté éducative, en contact permanent avec les élèves.** Face aux revendications des personnels, le ministre Blanquer fait la sourde oreille. C'est donc maintenant qu'il faut agir pour que ces catégories de personnels bénéficient de la prime. SUD éducation se mobilise et s'apprête à engager une action en justice pour faire reconnaître le droit des AED et AESH à percevoir la prime REP/REP+.

### La démarche à suivre

Il n'est pas trop tard pour rejoindre l'action militante. Pour cela, suivez les étapes décrites dans [l'article détaillé](#), et **soyez vigilant-es dans la rédaction de votre courrier** :

→ **Inscrire son adresse administrative** : c'est l'adresse de l'établissement de rattachement, dans lequel on exerce.

→ **Adresser le courrier à la bonne personne** :

- si le contrat est signé par le DASEN, il faut adresser le courrier au DASEN, sous couvert de l'IEN.
- si le contrat est signé par le lycée payeur/employeur, il faut adresser le courrier à la Rectrice, sous couvert de l'établissement payeur et de l'IEN (premier degré) / du chef d'établissement (second degré).
- si le contrat est signé par le Rectorat, il faut adresser le courrier à la Rectrice, sous couvert de l'IEN (premier degré) ou du chef d'établissement (second degré)

→ Envoyer votre courrier par la voie hiérarchique et la voie directe ; et une copie au syndicat :

- un courrier papier ou numérique par la voie hiérarchique (ex : à Mme la Rectrice s/c du chef d'établissement)
- doubler par un envoi direct à la Rectrice ou au DASEN (selon votre situation) en recommandé avec accusé de réception.
- une copie (papier ou numérique) au syndicat à l'adresse suivante : [syndicat@sudeducation34.org](mailto:syndicat@sudeducation34.org) pour le dépôt collectif du 16 décembre

## Mobilisation dans l'Hérault

Les militant-es de SUD éducation 34 suivent leur [calendrier d'action](#) pour mener cette campagne toute l'année : ils et elles ont tourné dans les établissements pour diffuser l'information. Ils et elles ont tenu des [permanences ce mercredi 9 décembre](#), à Béziers et Montpellier, afin d'aider les AED, AP et AESH à faire les calculs et les courriers de réclamations.

## Rassemblement ce mercredi 16 décembre

Réservez votre mercredi après-midi ! **Un rassemblement est organisé mercredi 16 décembre à 14h devant le Rectorat** pour faire connaître cette inégalité de traitement, remettre collectivement l'ensemble des courriers de réclamation, et exprimer nos revendications en **audience auprès de la Rectrice** (pour laquelle nous attendons toujours une réponse).

Nous avons convié la presse à ce rassemblement. Le collectif [Vie S'colère 34](#) est également informé et invité à rejoindre le rassemblement et l'audience.

**Soyons nombreuses et nombreux à soutenir les plus précaires de l'éducation nationale dans leur lutte pour de meilleurs salaires !**